

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER
SÉANCE DU 09 AVRIL 2024**

Nombre de membres afférents au CM :	11
Nombre de membres en exercice	8
Nombre de membres présents	5
Nombre de membres qui ont pris part à la délib	6
Date de la convocation	22/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert PAUCHON, Maire.

Présents : PAUCHON Robert – ALLEMAND Georges – ARNAUD Amandine - IMBERT Joëlle – PONS Michel –

Absent représenté : LE MAGADURE Antoine -

Absents excusés : BUMAT Vincent -TESSA Dorine –

Amandine ARNAUD a été élue secrétaire.

Objet : Durée des amortissements en M49

Le Premier adjoint expose :

Que la délibération du 27 décembre 1996 portant sur la durée des amortissements des investissements en M49 (Budget de l'eau) doit être révisée car elle est incomplète et ne permet plus de définir l'ensemble des domaines nécessitant une détermination de la durée d'amortissement. L'amortissement des compteurs, des vannes, notamment, ainsi que de la télégestion n'y figurent pas.

La dotation aux amortissements est une dépense obligatoire prévue à l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La nomenclature de la M49 donne des durées d'amortissement qui sont purement indicatives.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les durées d'amortissement des investissements en M49 comme suit :

- Ouvrages et canalisations pour assainissement : 50 ans
- Ouvrages et canalisations pour eau potable(captage, adduction, distribution) : 40 ans
- Bâtiments durables : 40 ans
- Bâtiments légers, abris : 15 ans
- Compteurs, vannes : 15 ans
- Télégestion : 10 ans

Abstention : 0
Ont voté contre : 0
Ont voté pour : 6

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20240409-DELIB182024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024

Copie certifiée conforme
Le maire, Robert PAUCHON

